

Bilan de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017

Nom de l'installation de distribution :

Centrale de traitement d'eau potable

Numéro de l'installation de distribution: X0009149

Nombre de personnes desservies :

56147

Date de publication du bilan :

1 février 2018

Nom du responsable légal de l'installation de distribution :

Me Catherine Bouchard

Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :

Nom:

M. Claude Ouimette

Numéro de téléphone :

450-776-8363

Courriel:

couimette@ville.granby.qc.ca

1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée (articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N ^{bre} par mois x 12)	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable	Nombre total d'échantillons analysés par le laboratoire de la Ville de Granby
Coliformes totaux	684	1120	0	115
Escherichia coli	684	1120	0	115

Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

X Aucun dépassement de norme

			~		
					Mesure prise pour informer la population, le cas
Date du	Paramètre	Lieu de	Norme	Résultat	échéant, et corriger
prélèvement	en cause	prélèvement	applicable	obtenu	la situation
p				U. C.	
				5)	
					- 16
	ľ				
				i i	
		2			
			G	,	

Note: Les 18 janvier, 31 août, 5 décembre et 27 décembre 2017, nous avons eu une présence de coliformes totaux dans l'eau potable distribuée. Ces événements isolés ne causent pas de hors-norme, cependant nous avons désinfectés et repris de nouveaux échantillons.



2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée

(articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	1					
			Nombre			
		Nombre	d'échantillons ayant			
	Nombre minimal	d'échantillons	présenté un			
	d'échantillons exigé	analysés par un	dépassement de la			
	par la réglementation	laboratoire accrédité	norme applicable			
Antimoine	1	4	0			
Arsenic	1	4	0			
Baryum	1	4	0			
Bore	1	4	0			
Cadmium	1	4	0			
Chrome	1	_ 4	0			
Cuivre	30	33	0			
Cyanures	1	4	0			
Fluorures	1	4	0			
Nitrites + nitrates	4	8	0			
Mercure	1	4	0			
Plomb	30	33	0			
Sélénium	1	4	0			
Uranium	1	4	0			
Paramètre dont l'an	alyse est requise seulem	ent pour les réseaux dor	nt l'eau est ozonée :			
Bromates	Non applicable					
Paramètre dont l'an	alyse est requise seulem	ent pour les réseaux dor	nt l'eau est			
chloraminée :						
Chloramines	Chloramines Non applicable					
Paramètres dont l'ai	nalyse est requise seulen	nent pour les réseaux do	nt l'eau est traitée au			
bioxyde de chlore :	20 0000 20 0000	200				
Chlorites	Non applicable					
Chlorates	Non applicable					



2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

Date de prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation

3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée

(article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable	Nombre total d'échantillons analysés par le laboratoire de la Ville de Granby
Turbidité	12	50	0	728

Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

Date de prélèvement	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
		5 UTN		
15		5 UTN		
		5 UTN		
		5 UTN		ret.



4. A	nalyses	des	substances	organiques	réalisées	sur l	'eau	distribuée
------	---------	-----	------------	------------	-----------	-------	------	------------

	4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes	
	(article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)	
	Exigence non applicable (réseau desservant 5 000 personnes ou moins)	
Х	Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrati	ions
	inférieures à 20 % de chaque norme applicable	
	(exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois)	

*	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides	4	4	0
Autres substances organiques	4	4	0

4.2 Trihalométhanes (article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Exigence non applicable (réseau non chloré)

	Nombre minimal	Nombre d'échantillons	Moyenne annuelle des
	d'échantillons exigé	analysés par un	résultats trimestriels (μg/l)
	par la réglementation	laboratoire accrédité	Norme : 80 μg/l
Trihalométhanes total	16	19	33

4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes



5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Į	4			7 12 7			(C)
ı		Aucune	analyse	réalisée	SHE	ces	paramètres
ı		11000010		- Callboo	-		parametros

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Acides haloacétiques	0	12	0
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)	0	0	0
Nitrites (exprimés en N)	0	0	0
Autres pesticides (préciser lesquels)	0	0	0
Substances radioactives	, O	0	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :

Date de prélèvement	Raison justifiant le prélèvement et paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
				r	



6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Nom:	Éric Charlebois				
Fonction:	Technicien réseau d'aqueduc et égouts	-			
Signature:	Eric Churchois	Date : 1 février 2018			
7. Nom et signature de la personne ayant approuvé le présent rapport					
	** N				
Nom:	Claude Ouimette				
Fonction:	Coordonnateur division du traitement des eaux	<u>-</u>			
Signature:	pla-1	Date: 1 février 2018			